

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 6 DECEMBRE 2022 -

DELIBERATION

Numéro 22 - 03 - 021

Délibération n° 8 : L'autorisation donnée à la Présidente pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 8 novembre 2022 s'est réuni le 6 décembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Gilles GRECO – Luc FRANCOIS – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Madame Messieurs Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Henri GROSDENIS.

Exposé du rapport effectué par la Présidente,

Le budget primitif 2023 devrait être examiné par le Conseil d'administration le 30 janvier 2022. Dans l'attente de cette réunion, certaines dépenses d'investissement nécessaires à la continuité du service devront être envisagées.

Aussi, conformément à la réglementation, est-il proposé au Conseil d'administration de voter des crédits provisoires pour un montant qui ne pourra pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour débiter ces premières semaines de l'année 2023, les crédits provisoires mentionnés en annexe 1 sont proposés.



Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer pour :

⇒ délibérer sur les crédits provisoires proposés dans l'attente du vote du budget primitif 2023.



